

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2013

MODERNISATION DU RÉGIME DES SECTIONS DE COMMUNE - (N° 841)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 19

présenté par
M. Morel-A-L'Huissier

ARTICLE 4 SEXIES

Après l'alinéa 8, insérer l'alinéa suivant :

« 2° *quater* Au début du dernier alinéa, est insérée la référence : « IV. – » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.